

Offre du printemps 2018 liée à l'ouverture d'un compte de chèques sur un circuit numérique (100 \$ OU abonnement au service Amazon Prime)

Modalités

Du **1^{er} mai 2018 au 2 juillet 2018** (la « **période de l'offre** »), choisissez entre **une prime en espèces de 100 \$** ou jusqu'à deux ans d'**abonnement** au service **Amazon Prime**^{MD*} (79 \$ CA par année, plus les taxes applicables) en ouvrant un compte de chèques principal en dollars canadiens en ligne.

Pour être admissible à la **prime en espèces de 100 \$** ou au **code d'abonnement au service Amazon Prime (un code)**, vous devez faire ce qui suit :

1. Visiter le site **bmo.com** et choisir la prime que vous privilégiez.

ET

2. Utiliser la formule de demande d'ouverture de compte en ligne pour ouvrir un compte de chèques principal en dollars canadiens (le « **compte de chèques** ») lié à un programme Plus, Performance, AIR MILES^{md†} ou Privilège (chacun étant un « **programme admissible** ») au cours de la **période de l'offre** et conserver le compte ouvert, en règle (votre compte de chèques, par exemple, ne doit pas présenter de découvert non autorisé) et à l'intérieur d'un programme admissible **jusqu'au 2 juillet 2019**. Les programmes admissibles compris dans les programmes de services bancaires à frais réduits offerts aux aînés sont aussi admissibles à l'offre.

ET

3. Faire un dépôt de n'importe quel montant dans le compte de chèques principal **d'ici au 2 juillet 2018**.

ET

4. Établir un dépôt direct périodique dans le compte de chèques principal et y faire porter au moins une (1) transaction de dépôt direct **au plus tard le 2 août 2018**.

ET (PRIME FACULTATIVE pour ceux qui choisissent l'abonnement au service Amazon Prime)

5. Pour être admissible à l'obtention d'un deuxième code donnant droit à une autre année d'abonnement au service Amazon Prime, garder un dépôt direct périodique actif dans le compte de chèques principal en y portant au moins une (1) transaction de dépôt direct tous les mois **jusqu'au 2 août 2019**.

Exclusions :

- Les clients qui ont déjà un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains, un compte de chèques à intérêts en dollars canadiens ou américains, un compte de chèques BMO Sobeys AIR MILES^{md†}, un compte de chèques BMO Club Sobeys ou un compte de chèques BMO IGA AIR MILES (chacun étant un « **compte de chèques existant** ») ne sont pas admissibles.
- Les clients qui ont fermé leur compte de chèques existant **entre le 2 juillet 2017 et le 2 juillet 2018** et qui ouvrent par la suite un autre compte de chèques au cours de la période de l'offre ne sont pas admissibles.
- Comptes conjoints : Si vous faites d'un compte de chèques un compte de chèques conjoint, aucune prime ne sera versée si l'un ou l'autre des titulaires a un compte de chèques existant ou s'il ferme son compte de chèques existant **entre le 2 juillet 2017 et le 2 juillet 2018** et ouvre par la suite un nouveau compte de chèques pendant la période de l'offre.
- Les employés de la Banque de Montréal et les personnes habitant avec eux.

Autres remarques : Les clients sont admissibles à l'obtention d'une seule prime : la prime en espèces de 100 \$ OU l'abonnement au service Amazon Prime. Limite d'une (1) prime par client. Les comptes de chèques conjoints ne donneront droit qu'à une (1) seule prime.

Afin d'être admissible, votre compte de chèques doit être ouvert, être lié à un programme admissible et être en règle au moment de l'attribution de la prime. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à la prime.

Si vous avez choisi la prime en espèces de 100 \$, elle sera versée à votre compte de chèques principal **au plus tard le 3 septembre 2018**.

Si vous avez choisi l'abonnement au service Amazon Prime, le code vous sera envoyé par courriel **au plus tard le 3 septembre 2018**.

Le code d'abonnement au service Amazon Prime peut être activé jusqu'au 22 janvier 2021 et est valable pour un abonnement de 12 mois à ce service. Si le client garde un dépôt direct périodique actif dans le compte de chèques principal en y portant au moins une (1) transaction de dépôt direct tous les mois **jusqu'au 2 août 2019**, il recevra par courriel, **d'ici au 3 septembre 2019**, un deuxième code pouvant être activé jusqu'au 22 janvier 2021 et valable pour un abonnement de 12 mois supplémentaires au service Amazon Prime. BMO n'est pas responsable de l'activation des codes. Une fois que vous aurez reçu un code d'abonnement au service Amazon Prime ou la prime de 100 \$, nous n'accepterons aucune demande de modification de votre prime.

Le compte de chèques doit demeurer ouvert **jusqu'au 3 septembre 2019**. Les clients qui ferment leur compte de chèques ou passent à un programme autre qu'un programme admissible **avant le 3 septembre 2019** ne seront plus admissibles à la prime. Si vous fermez votre compte de chèques ou passez à un programme autre qu'un programme admissible **avant le 3 septembre 2019** et que la prime a été attribuée, BMO se réserve le droit absolu, à son entière discrétion, de retirer la totalité de la valeur de la prime en espèces ou de l'abonnement au service Amazon Prime du compte de chèques ou de vous envoyer une facture pour tout montant en suspens.

Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre ou promotion, ni à aucun programme de services bancaires à frais réduits qui n'est pas explicitement cité plus haut, comme le programme à frais réduits offert aux enfants, aux adolescents, aux étudiants, aux nouveaux diplômés ou aux bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité, le programme Nouveau commencement avec BMO^{MC}, le programme Avantages au travail de BMO et le Programme de services bancaires pour la communauté de la Défense canadienne.

L'offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps, sans préavis. Tous les codes d'abonnement au service Amazon Prime sont sous réserve de leur disponibilité. BMO se réserve le droit de remplacer le code d'abonnement au service Amazon Prime par un autre prix de valeur égale.

Pour pouvoir recevoir votre code Amazon, veuillez vous assurer de fournir une adresse courriel valide pendant le processus de demande. Si vous ne fournissez pas une adresse courriel valide, nous vous accorderons une prime en espèce de valeur égale ou supérieure.

Vous avez jusqu'au 3 décembre 2018 pour nous aviser si vous n'avez pas reçu votre prime. Les avis reçus après cette date ne seront pas acceptés; vous serez alors considéré comme non admissible à cette offre promotionnelle.